

## Deuxième Colloque de formation sur la prise en charge des victimes de mines antipersonnel

### *Sensibilisation et éducation aux risques des mines et engins explosifs*

Les travaux du deuxième colloque national de formation sur la prise en charge des victimes des mines antipersonnel se sont achevés le 3 décembre 2007, à Alger, en présence des représentants du comité interministériel chargé de la mise en application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Ce séminaire, organisé par le Ministère de la Solidarité Nationale sous le Haut Patronage de Son Excellence le Président de la République s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.



*Le Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA donnant le coup d'envoi des opérations de destruction des stocks de mines anti-personnels à Hassi Behbeh, le 24-11-2004*

De nombreux acteurs impliqués dans la prise en charge à la fois psychologique et matérielle des victimes des mines antipersonnel ont pris part à cette rencontre parmi lesquels figuraient les représentants de dix associations nationales oeuvrant dans ce domaine, les Directeurs de l'action sociale (DAS), les Directeurs des Moudjahidine, et les Directeurs de la Santé (DSP) des Wilayas frontalières de l'Est et de l'Ouest du pays; les représentants du Croissant Rouge Algérien (CRA), du Comité International de la Croix Rouge (CICR), de Handicap International, les représentants de la Campagne internationale contre les mines (ICBL) et les représentants des deux agences du Système des Nations Unies engagées dans la lutte anti-mines: le PNUD et l' UNICEF .

Ce colloque avait pour objectifs de partager les expériences en matière de prise en charge des victimes de mines antipersonnel et d'engins explosifs, de développer des programmes d'information et d'initier la création de programmes d'accompagnement et de soutien aux personnes handicapées et victimes de ce fléau.

Cette rencontre visait également à promouvoir la coopération et le partenariat en matière de prise en charge des victimes de mines antipersonnel et d'engins explosifs.

En Algérie, le PNUD contribue à l'effort national pour la mise en œuvre de la convention d'Ottawa en soutenant un projet d'appui à l'Algérie en matière d'action anti-mine, mis en œuvre conjointement avec le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

Le projet lancé depuis quelques mois, et qui bénéficie de financements du PNUD, du Gouvernement algérien, du Royaume de Belgique et du Canada, a déjà permis d'obtenir des résultats concrets, dont notamment le lancement d'un processus visant la définition d'un programme de sensibilisation et d'éducation aux risques des populations concernées.

"Sur la base de l'évaluation réalisée, le projet devrait faciliter la mise en oeuvre d'actions ciblées de prévention qui permettront, nous l'espérons, d'avoir un impact significatif en matière de réduction des risques" a affirmé M. de Bernis Représentant résident du PNUD et Coordonnateur résident du Système des Nations Unies en Algérie dans son [allocution](#) lors de la cérémonie d'ouverture du colloque.

M. de Bernis a également souligné que les associations de la société civile, du fait de leur ancrage dans le tissu social, ont un rôle essentiel à jouer en matière de sensibilisation et d'éducation. Il s'est réjoui « de la coopération entretenue entre le Ministère de la Solidarité nationale et les associations concernées, afin que l'effort conjoint de tous se traduise par des résultats et un impact durable ».

L'action anti-mine est menée au sein de l'organisation des Nations Unies, par trois entités principales, il s'agit du service de lutte contre les mines considéré comme le point focal pour l'ensemble de l'organisation, intervenant principalement dans le cadre des opérations de maintien de la paix, de l'UNICEF appuyant les programmes d'éducation aux risques et du PNUD dont le rôle principal est de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de mise en œuvre de plans d'action permettant de traiter efficacement l'impact socio-économique des mines.

L'Algérie, a ratifié le 01 Avril 2002 la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction s'est engagée résolument dans sa mise en oeuvre. Le 21 novembre 2005, et conformément à ses Obligations conventionnelles, le pays avait achevé, la destruction de son stock de mines antipersonnel. En matière de déminage humanitaire, l'Algérie a repris depuis le 27 novembre 2004, les opérations de déminage qui sont menées par l'armée nationale populaire.